



Commune de GLONVILLE (54122)

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2019

Etaient présents : Mme Marie-Lucie HENRY - Mme Lise FAGOT - M. Marcel BOUCHE - M. Gérard NOWACZYK - Mme Evelyne MAIRE - M. Guy HENRY - M. Stéphane VIOLANT - M. Jean-Michel Mexique - Mme Evelyne WARIN - Mme Marie-Christine BERNARD - M. Bruno LURION.

Excusé ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

Madame Lise FAGOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

• **Demande d'entrées et de sorties de collectivités du syndicat départemental d'assainissement autonome :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à :

L'entrée dans le SDAA 54 de la communauté de communes pays du Sanon pour son périmètre entier et la commune d'Hamonville.

La sortie du SDAA 54 de la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat pour son périmètre de substitution (Azerailles, Bertrichamps, Brouville, Deneuvre, Flin, Fontenoy-la-Joûte, Franconville, Gélacourt, Glonville, Haudonville, Lachapelle, Lamath, Magnières, Merviller, Moyen, Pettonville, Thiaville-sur-Meurthe, Vacqueville, Vallois, Vathiménil, Veney), la communauté de communes Moselle et Madon, la communauté de communes Seille et Grand Couronné pour son périmètre de substitution (Bratte, Moivrons, Villers-lès-Moivrons) et la commune de Fenneviller.

• **Encaissement chèque Groupama :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à encaisser un chèque de Groupama Assurances d'un montant de 20 810,76 €

Cette somme correspondant au remboursement du véhicule volé le 17 juillet dernier.

• **Reprise du matériel Noremat :**

Suite à l'achat d'une nouvelle faucheuse débroussailleuse, la Société Noremat propose de reprendre l'ancien matériel au prix de 2 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition de la Société Noremat et autorise Madame le Maire à mettre en recouvrement la somme de 2 000 €

• **Vente de bois à Monsieur RAGON :**

Madame le Maire informe les membres du Conseil, qu'à la demande de la trésorerie, il convient de compléter la délibération n°27 du 14 juin 2019, portant sur une vente de bois à Monsieur Ragon.

Les 33 m³ de bois doivent lui être facturés 25 €/le m³, soit 825 €HT, auxquels s'applique une TVA au taux de 20%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à recouvrer la somme, par l'émission d'un titre de recettes.

• **Délibération budgétaire modificative service de l'eau :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder à un virement de crédit en section d'exploitation et une ouverture de crédits en section d'investissement comme suit :

Article chapitre	Intitulés	Crédits votés	Proposition	TOTAL
Exploitation - dépenses				
6378/011	Autres taxes et redevances	5 000 €	- 52 €	4 948 €
701249/014	Redevance pollution domestique	5 500 €	+ 52 €	5 552 €
203/041	Frais d'études	0	17 383.10 €	17 383.10 €
2158/041	Autres	0	17 383.10 €	17 383.10 €

- **Délibération budgétaire modificative – Budget communal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder à une ouverture de crédits supplémentaires à l'article 706812 (modernisation des réseaux de collecte) en section de fonctionnement pour un montant de 2 923 € financés par l'excédent de fonctionnement.

Cette ouverture de crédits porte la section de fonctionnement à 480 922,14 € en dépenses, les recettes restent inchangées à 530 511,23 €

- **Délibération du prix de l'eau facturée en 2020 pour l'année 2019 :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de l'eau, à savoir :

Consommation eau annuelle	Tarif HT par m3
Moins de 500 m3	1,60 €
Plus de 500 m3	1,50 €
Forfait compteur eau	Forfait HT
Compteur + Branchement	14,22 €

- **Colis des aînés en 2019 :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer aux personnes âgées de 70 ans et plus, résidant dans la commune, un colis d'une valeur de 30 €

- **Choix des bucherons pour les coupes 2-16-26-27 et coupes 3-4-5 et 7 :**

Le Conseil Municipal a retenu les bucherons suivants Monsieur LECOMTE et Monsieur GEORGEL

- **Fixation tarif charbonnette, stères à façonner et affouages :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe comme suit le prix du bois à façonner et de la charbonnette aux cessionnaires :

- Forfait de 10 € TTC pour la charbonnette (Contrat) ;
- 10 € TTC le stère de bois vert ou sec à façonner ;
- 33 € TTC le stère de bois de chauffage, par lot de 5 stères et par famille.

- **Don à FRM (fondation recherche médicale) :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 80 € à la fondation pour la recherche médicale (don pour les obsèques de Madame DIDIERLAURENT).

Les crédits sont ouverts au budget primitif à l'article 6574.

- **Questions diverses :**

-Aucune observation n'a été formulée par le conseil municipal sur le plan local d'urbanisme intercommunal.

-Le conseil municipal projette d'acheter les maisons Grande Rue, appartenant à la succession de Monsieur Bernard NEIGE.

-Le conseil décide de faire implanter la borne de recharge pour les véhicules électrique Grande Rue.

-Les travaux de la fibre commenceront en fin d'année 2019.